

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le trois avril , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHÔNE dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	25	
Absents :	0	
Pouvoirs :	4	
Votants :	29	
Présents :	Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, CAFFIER, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.	
Absents :	/	
Excusés ayant laissé procurations :	Mme KADRI à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme CONSTIAUX à M. CAFFIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.	
Secrétaire de séance :	M. BELLABES	

Délibération n° 03_04_021_1U71

Objet : Demandes de subventions auprès de l'Etat, de l'agence nationale du sport, de la région et du département pour l'aménagement d'une aire de jeux inclusive, de terrains sportifs et d'un parcours de santé

L'aménagement d'une aire de jeux inclusive, de terrains sportifs de basket (3x3) et un parcours de santé à l'intérieur du Complexe sportif de Moleye fait partie des priorités d'investissement 2023 de la ville de Chasse-sur-Rhône.

Cette initiative a pour but de favoriser les échanges, l'inclusion et l'accessibilité pour tous les habitants de la commune, quelles que soient leurs capacités physiques ou mentales. Elle vise également à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ludiques, ainsi qu'à encourager un mode de vie sain.

L'aire de jeux inclusive sera équipée d'éléments adaptés aux enfants en situation de handicap, avec des modules de jeux, des rampes et des revêtements spéciaux.

L'aménagement de terrains sportifs promeut la pratique du sport et plus particulièrement du basket-ball, en offrant aux jeunes un espace de pratique dédié. Le basket 3 x 3 est une variante du basket-ball classique qui rencontre un grand succès auprès de la jeunesse. Cet aménagement fait l'objet d'un partenariat avec le Club de Basket local (GS Chasse Basket).

Le parcours de santé sera composé d'un ensemble d'équipements sportifs et ludiques adaptés à tous les âges et tous les niveaux de pratique. Il proposera ainsi des activités variées et accessibles à tous, tout en favorisant la pratique d'un sport en plein air.

La réalisation de ces projets contribuera grandement à l'amélioration de la qualité de vie des concitoyens en favorisant les échanges, l'inclusion et l'accessibilité pour tous, ainsi qu'en encourageant la pratique d'activités physiques et sportives en plein air.

Ces équipements seront particulièrement utilisés par les jeunes du quartier politique de la ville, les enfants des écoles chassères, usagers des services périscolaires de la ville, du centre de loisirs intercommunal, les enfants gardés par les assistantes maternelles, les jeunes du GS Chasse Basket.

Le coût total de ces aménagements est estimé à 86 000 € HT.

Dont aire de jeux inclusive : 33 000 €

Terrains de basket 3 x 3 : 42 000 €

Parcours de santé : 11 000 €

Considérant le coût global de ce projet, il est proposé de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL), de l'Agence Nationale du Sport (Plan « 5000 terrains de sports »), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Départemental de l'Isère.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2334-42 ;

Vu le projet d'aménagement d'une aire de jeux inclusive, de terrains sportifs de basket (3x3) et un parcours de santé ;

Vu le plan de financement qui s'établit provisoirement comme suit :

Dépenses	Montants HT	Recettes sollicitées	Montant HT
Aire de jeux inclusive	33 000 €	Etat - DSIL	25 800 €
Terrain de basket 3 x 3	42 000 €	ANS - Plan 5000 équipements	15 000 €
Parcours de santé	11 000 €	Région ARA	15 000 €
		Département de l'Isère	13 000 €
Total dépenses	86 000 €	Total recettes sollicitées	68 800 €

Reste à charge autofinancement communal : 17 200 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une aire de jeux inclusive, de terrains sportifs de basket (3x3) et un parcours de santé,
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) ,
- **SOLLICITE** auprès de l'Agence Nationale du Sport une subvention au titre du Plan « 5000 terrains de sports » ,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention au titre du dispositif d'aide aux aires de jeux inclusives,
- **SOLLICITE** auprès du Département de l'Isère une subvention au titre de la dotation territoriale ,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces demandes de subventions et leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 avril 2023.

Le Maire,
 Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 12 avril 2023.